Trente-cinquième Année. — N°s 2-3 UN NUMERO : 15 CENTIMES. JEUDI 2 & VENDREDI 3 JANVIER 1890

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Ce, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 1er JANVIER 1890

LA LOI MILITAIRE

On écrit de Paris :

La nouvelle loi militaire sera-t-elle ou ne sera-t-elle pas appliquée exactement comme elle a été votée par les Chambres?

On se souvient que la question a été posée aussitôt après les dernières élections générales. Un petit nombre de républicains modérés se montraient disposés à modifier la loi dans un sens un peu plus libéral, ou tout au moins à ne pas l'appliquer dans toute sa rigueur. Ils indiquaient qu'il pourrait y avoir sur ce point, ainsi que sur la question religieuse, une base d'entente avec les conservateurs.

Grande colère immédiatement dans le camp de la coalition opportuno-radicale. *Les lois militaires et d'enseignement étaient parfaites, définitives; quiconque* se permettrait d'y toucher dans leur texte ou dans leur application trouverait devant lui tous les *républicains dignes de ce nom*; jamais on ne transigerait sur un pareil terrain. M. Ribot, qu'une partie du public s'entête par la force de l'habitude à considérer comme un libéral et un modéré, se distingua dans cette campagne de protestations indignées.

Et, pour couper court aux tentatives de conciliation, le gouvernement s'empressa de signer le 23 novembre et de publier dans l'*Officiel* du 24 un décret rendant obligatoire, à dater de ce jour, la nouvelle loi sur le recrutement de l'armée. Le même décret portait approbation d'un règlement d'administration publique délibéré par le Conseil d'Etat afin de déterminer les conditions spéciales dans lesquelles pourra être appliqué l'article 23, relatif aux dispenses du service de trois ans.

La coalition opportuno-radicale était enchantée : elle avait mis en déroute les partisans de la conciliation. Bientôt cependant, des nuages voilèrent sa joie. L'application de la loi mettait en évidence des conséquences auxquelles on n'avait d'abord pas songé. Les séminaristes partaient pour la caserne : cela était parfait; mais les élèves de l'Ecole normale devaient partir aussi. Emporté par la logique d'une discussion théorique, on leur avait, pendant le vote de la loi, appliqué dans toute sa rigueur le principe d'égalité.

Arrivé à la pratique, on découvrait des inconvénients réels autant que graves de nature à porter préjudice, non pas seulement à des intérêts individuels respectables, mais au niveau général des études, aux forces intellectuelles à l'aide desquelles la France a, jusqu'à présent, maintenu sa suprématie sur des champs de bataille autres que ceux où l'on se massacre; car la lutte entre les nations est engagée sur bien des terrains à la fois, et il ne faudrait pas sous prétexte de se fortifier démesurément sur un point, abandonner tout le reste, le meilleur, à nos rivaux.

Depuis quelque temps, nous assistons à un spectacle curieux. Les journaux qui, le mois dernier, protestaient avec le plus d'indignation contre toute atténuation de la nouvelle loi militaire, dans le texte ou dans la pratique, ont fait campagne pour la révison de cette même loi. Non seulement le *Temps*, mais la *République Française*, mais la *Justice*, organe de M. Clémenceau, proclamaient la nécessité d'atténuer les rigueurs de la loi en ce qui concerne l'Ecole normale supérieure.

La question a été portée à la tribune du Sénat. Interrogé sur le point de savoir s'il ne pourrait pas être accordé quelque tempérament à la disposition de la nouvelle loi interdisant toute incorporation anticipée et tout sursis d'appel aux jeunes gens admis à bénéficier d'une dispense, M. de Freycinet a répondu :

« Il s'agit de savoir si, pour les jeunes gens qui se destinent à une haute culture intellectuelle, on pourra reporter cette année de service à une époque quelconque, de façon à ne pas interrompre le cours de leurs études. *Je ne crois pas que le ministre de la guerre puisse appliquer la loi de cette manière, et j'estime, quant à moi, que cette année de service doit être accomplie conformément aux prescriptions de la loi de 1889.* »

Mais, immédiatement après cette déclaration formelle, M. de Freycinet a ajouté qu'il ferait *transitoirement* une exception en faveur des trois promotions actuelles de l'Ecole normale. D'accord avec son collègue de l'instruction publique, il a décidé que ceux qui pourraient accomplir leur année de service avant leur entrée à l'Ecole normale y seraient autorisés et entreraient à l'Ecole ensuite, et que, pour tous les autres indistinctement; on les laisserait accomplir leur trois années d'école. Ils feraient ensuite leur année de service.

Ainsi la nouvelle loi militaire sera appliquée exactement comme elle a été votée.... sauf exception en faveur des trois promotions actuelles de l'Ecole normale supérieure; ce qui revient à dire qu'elle ne sera pas appliquée exactement comme elle a été votée.

Pourquoi exception est-elle faite en faveur des trois *promotions de l'Ecole normale? Parce* qu'il est reconnu que l'application de cette loi à *ces trois promotions* aurait de graves inconvénients. Il est clair qu'elle aurait les mêmes inconvénients pour les promotions *futures* et *qu'elle* en aurait également pour les jeunes gens qui, sans entrer à l'Ecole normale, se destinent, comme dit M. de Freycinet, à « une haute culture intellectuelle » dans d'autres branches.

Le gouvernement a bien fait d'atténuer les rigueurs de cette loi.

Reste la question des séminaristes. Les uns croient que la Chambre ne cédera pas sur ce point et qu'il faudra aller jusqu'au bout : ce serait la lutte à outrance. D'autres estiment qu'après les colères qui suivent les invalidations, on finira par trouver un accommodement.

L'avenir dira qui a raison. C'est, d'ailleurs, l'intérêt personnel du ministère et du parti au pouvoir d'atténuer cette faute, car y persévérer, c'est aller au-devant de la perte et de la dégringolade.

LA SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

Paris, 31 décembre. — C'est aujourd'hui qu'une délégation du comité de la Société des artistes français a fait auprès de M. de Fallières, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, la démarche que nous avions annoncée.

La délégation se composait de MM. Bailly, président de la Société et de la section d'architecture, Bouguereau, président de la section de peinture, Guillaume, président de la section de sculpture, Chadier, Garnier et Tony Robert-Nleury.

L'entrevue a duré près d'une demi-heure. La délégation s'est tout d'abord attachée à démontrer au ministre que la question soumise au vote de l'assemblée générale du 26 avait été déplacée par les dissidents. Elle a tenu à protester devant le ministre, comme elle l'a déjà fait publiquement par la voie de la presse, contre le reproche de manquer de patriotisme.

« La question a été déplacée et grossie, ont dit les délégués, et la préoccupation du comité, lorsqu'il a appelé les artistes à se prononcer, a été simplement de régler une question d'emplacement.»

La délégation a ensuite assuré le ministre de ses sentiments de conciliation. Elle l'a entretenu à ce sujet de certaines propositions qui seront faites au cours de la réunion du comité dans le but d'amener un arrangement.

Les délégués ont annoncé au ministre leur intention de faire parvenir aux artistes, une sorte de manifeste pour les disposer à la conciliation.

Le ministre a vivement engagé les délégués à faire tous leurs efforts pour amener une solution amiable du conflit.

LES RÉCEPTIONS DE L'ÉLYSÉE

Paris, 1er janvier. — A la réception qui a eu lieu à l'Elysée à l'occasion du premier janvier, le nonce, en présentant le corps diplomatique à M. Carnot, a dit :

« C'est avec des sentiments de profond respect pour votre personne honorée que nous nous empressons de vous offrir, au nom de nos souverains et chefs d'Etat et en notre nom personnel, nos meilleurs souhaits pour votre bonheur et la prospérité du peuple français; nous formons aussi le vœu sincère que la divine Providence veuille continuer sa protection à votre noble patrie, afin que le peuple français, dans l'année commençante, puisse, par son génie inépuisable, ajouter d'autres pages glorieuses à l'histoire universelle de la civilisation. »

M. Carnot a répondu :

« Je remercie le corps diplomatique des sentiments qui ont été exprimés en son nom dans des termes qui m'ont touché vivement et des vœux formés pour la grandeur de la nation française et pour la prospérité de la République; j'ai été particulièrement heureux, après l'année écoulée qui a montré tant de merveilles réunies, d'entendre aujourd'hui l'écho des hommages rendus au génie pacifique et civilisateur de la France.

» C'est à continuer ces grandes œuvres de paix et de progrès que nous appliquerons nos communs efforts dans l'année commençante; nous y réussirons, j'en suis convaincu, avec votre concours éclairé et avec la volonté des gouvernements et des nations qui sont si dignement représentés parmi vous ».

L'INCIDENT DE L'« UNIVERS »

A la suite de l'incident de l'*Univers*, relatif à une polémique sur les écrits de M. l'abbé Bougaud, mort évêque de Laval, il y a environ un an, le rédacteur en chef de l'*Univers* avait envoyé par le cardinal Rampolla un mémoire au *Saint-Père*.

Sa Sainteté fait répondre par le cardinal qu'Elle regrette :« dans des moments *si critiques* pour l'Eglise, contre laquelle, comme chacun le voit, ses ennemis mènent la guerre la plus dure, s'efforçant par tous les moyens de *rompre l'union entre les catholiques*, et de nuire ainsi le plus possible aux intérêts de la religion, il puisse y avoir des personnes très connues par leur attachement et leur dévouement à l'Eglise et au Saint-Siège, qui, pour des questions secondaires et quelquefois par une excessive ténacité dans leurs opinions personnelles et propres, se laissent entraîner à des polémiques extrêmement irritantes, de nature à promouvoir les difficultés et les divisions. »

L'*Univers* (et certainement aussi l'abbé Maynard, auteur de l'article bibliographique), se soumet pleinement d'esprit et de cœur aux désirs du Saint-Siège : il renonce au procès intenté au *Figaro* pour refus de rectifier Il ne répondra point à l'*Autorité*, ni au lieutenant qui a fait la scène.

LE CONSISTOIRE DE LUNDI

Rome, 31 décembre. — Les six évêques français dont les noms ont été proclamés au consistoire secret d'hier sont : M. DUVAL, curé-archiprêtre du Hâvre pour SOISSONS. — M. LAGRANGE, chanoine de Paris pour CHARTRES. — M. FALLIÈRES, ancien vicaire général de Bordeaux pour SAINT-BRIEUC.— M. J. CLERET, curé de Saint-Lô pour LAVAL. — M. SONNOIS, curé d'Auxonne pour SAINT-DIÉ.

Le cardinal Richard a pour titre S. Marî, *in-via* sur le Cerso. — Le cardinal Foulon a pour titre S. Eusèbe.

Rome, 31 décembre. — Au cardinal Richard ont été assignées les congrégations des évêques et réguliers, de l'Index, des Rites et des Indulgences.

Au cardinal Foulon, celles de la Propagande, des Rites et des Etudes.

Rome, 31 décembre. — Dans le consistoire secret le Pape, dont la mine était florissante, a prononcé une grave allocution.

Après avoir exprimé sa haute satisfaction pour la fondation des universités de Washington, d'Ottawa et de Fribourg, il a dit que cela rendait plus amer ce qui se passe en Italie, où les ennemis de l'Eglise ne cessent de l'attaquer, avouant audacieusement leurs desseins pervers, dont même ils se font gloire, comme le prouve le discours de Palermo où ont été exposés les projets contre l'Eglise et le Pontificat Romain.

Le Pape, rappelant les fêtes en l'honneur de Giordano Bruno, a dit qu'elles faisaient apparaître manifestement le but commun des ennemis de l'Eglise, qui est de faire la guerre à la religion sous les auspices et la conduite des sectes, en vue de détacher de l'Eglise les populations italiennes.

Le Pape a protesté aussi contre les attaques qui visent le pouvoir temporel, nécessaires pour la conservation de la foi chrétienne. Il a renouvelé les protestations faites l'année dernière contre les articles du *Code pénal portés en violation des* droits et de la dignité du clergé.

Parlant ensuite de la loi des Œuvres Pies approuvée par le vote hâtif du Parlement italien, il a stigmatisé tous les articles de cette loi impie, qui viole ouvertement le droit de propriété et la volonté des défunts, qui est opposée à la charité chrétienne et même à la bienfaisance laïque, et cela quand l'enquête officielle elle-même a prouvé que les œuvres pies étaient bien administrées.

Finalement, le Pape a protesté contre l'audacieux décret qui enlève à Mgr Pellegrini l'administration des églises d'Altamura et d'Acquani, décret contraire aux lois de l'Eglise et à la primauté du Pontificat suprême.

En terminant, le Pape a créé deux cardinaux *in petto*. L'un serait Mgr Boccali et l'autre, probablement, Mgr Satolli.

LE COMMERCE DE LA FRANCE
AVEC CALCUTTA

M. Harmand, consul général de France à Calcutta, constate dans son rapport au ministre des affaires étrangères, que la valeur totale des échanges de ce port, importations et exportations réunies a atteint en 1887-1888, le chiffre de 1,416,192,244 francs, dont 560,126,642 francs à l'importation et 856,065,602 à l'exportation.

Elle avait atteint en 1886-87 pour l'importation et l'exportation réunies 1.373.863.498 francs, dont 557.339.398 francs à l'importation et 816.524.100 francs à l'exportation, ce qui donne pour l'exercice qui nous occupe une augmentation de 42.828.846 fr. ou 3,6 pour 100 sur l'ensemble des marchandises importées et exportées.

La part de la France dans les échanges a été de 4.485.744 fr. à l'importation et de 23.226.232 fr. à l'exportation.

Elle avait été dans la période précédente (1886-1887), de 5,315,556 *francs à l'importation* et de 28,878,608 francs à l'exportation ; c'est une diminution de 889,762 francs sur les importations de France et de 5,652,376 *francs* sur nos exportations. Comme on le voit, l'avance réalisée en 1886-87 sur l'année précédente a fait place à une diminution de 12 pour 100 sur l'ensemble des importations et exportations, soit de 4 1/2 0/0 pour les importations et de 19 0/0 pour les exportations. Ces chiffres sont les plus faibles qui aient été enregistrés depuis une période de dix ans.

Cette diminution porte principalement sur les tissus de soie importés à Calcutta, dont la valeur qui égalait 3,600.000 fr. en 1886 87 tombe, pendant l'année qui nous occupe à 2,850,000 fr. On remarque de légères diminutions sur les lainages, les cotonnades, éprouvent, par contre, une légère augmentation.

A l'exportation, la principale diminution perte sur le coton brut; à l'importation, les cotonnades, toujours en tête de liste, figurent pour 50 0/0 du chiffre total des opérations.

Les tissus de soie pure importés dans l'Inde représentent une valeur de 2,160,100 francs dans laquelle la France figure pour 1,589,474 fr., soit environ 76 0/0 du chiffre total.

L'importation des tissus de soie mélangés s'élève à 1,798,500 fr., dont 1,285,686 fr. sont attribuables à la France.

La presque totalité des exportations de Calcutta se compose de matières premières et d'articles de production [illegible] : Jute brut et ouvré 19 0/0.

La France tient, comme toujours, le premier rang parmi les pays importateurs de soie de l'Inde avec 946,930 livres de soie brute (raw Silk) d'une valeur de 4.602.000 francs.

NOUVELLES DU JOUR

Anniversaire de la mort de Gambetta

Paris, 31 décembre. — Aujourd'hui, a eu lieu le pèlerinage annuel des amis de Gambetta, à Ville-d'Avray, à la petite maison des Jardies.

De nombreux bouquets ont été déposés dans la chambre mortuaire, sur le lit de Gambetta.

Au Tonkin

Paris, 31 décembre. — On mande de Hanoï que les rapports militaires signalent l'attaque du poste de Mi-Cloun, situé à 50 kilomètres environ au delà de Deo-Bat en pays Muon; nous avons eu huit hommes assez sérieusement blessés et une trentaine d'éclopés.

Une manifestation antiautrichienne à Rome

Vienne, 31 décembre.—Les cercles diplomatiques commentent vivement une manifestation antiautrichienne, qui a eut produite à Rome, lors des obsèques d'Arilly, un des chefs du parti radical.

La foule suivait le convoi funèbre quand, arrivée sur la place de Venise, où se trouve l'ambassade d'Autriche, elle hua le pavillon autrichien, et entonna l'*hymne de Garibaldi*.

Les journaux italiens ne souffient mot de l'incident, afin de ne pas mettre le gouvernement italien dans l'obligation de faire des excuses au gouvernement autrichien.

Au conseil municipal de Paris

Paris, 31 décembre. — Conformément aux injonctions du conseil municipal, M. Poubelle, préfet de la Seine, et M. Lozé, préfet de police, se sont rendus aujourd'hui à l'hôtel de ville et ont présenté leurs très humbles hommages de nouvel an au bureau de cette illustre assemblée, qui a daigné les agréer.

On assure que l'année prochaine c'est le chef de l'Etat lui-même qui viendra en personne faire amende honorable devant les représentants de la commune de Paris.

Les boulangistes invalidés

Paris, 31 décembre. — La *Presse* publie les circulaires que MM. Léouzon Leduc et Alfred Naquet, récemment invalidés, viennent d'adresser aux électeurs de l'arrondissement de Rochechouart et de la première circonscription du 5e arrondissement de Paris, pour solliciter de nouveau leurs suffrages.

Au conseil des ministres

Paris, 31 décembre. — Le Conseil des ministres a été tenu cette après-midi à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

M. Constans de retour de Toulouse y assistait.

M. Rouvier a fait signer un décret rendant provisoirement exécutoire la loi sur les trésoriers-payeurs généraux ayant pour objet la suppression des comptes-courants.

La loi n'a pas encore *été votée par le Sénat*.

M. Carnot a ratifié les propositions des ministres des affaires *étrangères et des finances* pour les décorations de la légion d'honneur. Les décorations du ministère de l'intérieur ne seront soumises au Conseil *que dans le courant de la semaine* prochaine.

M. Andrieux, historien

Paris, 31 décembre. — A partir du 1er janvier M. Andrieux quitte la direction de la *Petite-République*. M. Andrieux, nous dit-on, renonce, rait provisoirement au journalisme pour écrire l'histoire du régime parlementaire sous la troisième République.

Obsèques de M. Louis Joly

Paris, 31 décembre.— Les obsèques de M. Louis Joly, rédacteur en chef du *Moniteur universel*, ont eu lieu aujourd'hui à midi, en l'église Saint-François-Xavier.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le duc de Broglie, O. Depeyre, directeur politique du *Moniteur* : Calla, ancien député, et Target, ancien ministre plénipotentiaire.

Les princes d'Orléans présents à Paris ont assisté à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie, le cortège s'est dirigé vers le cimetière Montparnasse, où a eu lieu l'inhumation dans un caveau de famille.

Deux discours ont été prononcés sur la tombe par MM. Depeyre et Calla.

L'escompte de la Banque

Paris, 31 décembre. — Le bruit court en Bourse que la Banque de France, suivant l'exemple de la Banque d'Angleterre, pourrait aussi élever le taux de son escompte.

Le procès Castelin

M. André Castelin, député de l'Aisne, qui vient d'être condamné par défaut par le tribunal de Sousse à trois mois de prison et à six mille francs d'amende, adresse à la *France* une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Je n'ai reçu aucun avis, aucune assignation m'informant du jour où serait vidée l'opposition dont j'avais frappé le jugement rendu contre moi.

» Ceux qui me font ce singulier procès savent mieux que personne que j'ai été absolument étranger aux faits qu'ils m'imputent ; cela est tellement vrai que j'ai porté une plainte en faux contre celui-là même qui s'était permis d'apposer ma signature au bas de l'article incriminé.

» La précipitation avec laquelle on vient d'obtenir cette seconde décision me permet de supposer qu'il y a dans les poursuites dont je suis l'objet autre chose que des questions de droit et de fait.

» C'est ce que la cour d'Alger, devant laquelle j'interjette appel aura à apprécier. »

La *France* ajoute qu'une interpellation sera probablement adressée au garde des sceaux dès la rentrée des Chambres au sujet de ce curieux procès.

Incendie de la mairie de Bayonne

Bayonne, 31 décembre. — *Ce matin à six heures* un incendie a éclaté dans les combles de la mairie de Bayonne et a gagné les *étages inférieurs*. La plus grande partie des archives, les papiers et les tableaux du musée de peinture ont été sauvés.

On a pu préserver les édifices contigus à la mairie, notamment le théâtre. A neuf heures on était maître du feu.

La santé de lord Salisbury

Londres, 31 décembre. — Les journaux du matin ont exagéré le mauvais état de santé de lord Salisbury.

Lord Salisbury garde la chambre à la suite d'un refroidissement, mais son indisposition sera sans gravité.

La mort de l'impératrice du Brésil

Lisbonne, 31 décembre. — L'empereur du Brésil malgré l'accablement où la mort de l'impératrice l'a plongé, ne donne aucune inquiétude à ses médecins. Le corps de l'impératrice a été embaumé et sera renvoyé à Lisbonne, où il sera déposé dans le caveau de l'église de San Vicente de Fora. L'empereur accompagne le corps; à Lisbonne, il logera dans le palais du roi. Les funérailles auront lieu dans deux ou trois jours.

Tempête en Espagne

Madrid, 31 décembre. — Une pluie torrentielle et une tempête de grêle se sont abattues hier sur Cadix; plusieurs maisons des bas quartiers ont été inondées.

Incendie à Dantzig

Dantzig, 31 décembre. — Un incendie a détruit la fabrique de fusils.

La maladie du czar

Saint-Pétersbourg, 1er janvier. — Voilà la vérité sur la maladie d'Alexandre III :

Guéri de l'influenza, le czar a eu une très forte *rechute à cause d'une imprudence qu'il a fait*. Pendant ce froid, il est sorti légèrement habillé, *pour faire une promenade* près de Gatschina avec un de ses aides de camp.

Le même jour, après dîner, un accident *est survenu à la lumière électrique*. D'un coup, tout le palais de Gatschina se trouva plongé dans l'obscurité, la machine qui produit la lumière électrique étant détraquée.

L'empereur Alexandre III, toujours très nerveux et avec cela déjà malade, se rappelant la terrible catastrophe du palais d'Hiver, crut à un attentat des nihilistes.

Il eut une syncope et tomba inanimé sur le sol. L'impératrice et le czarevitch, présents, perdirent la tête. Ils crurent que le *czar* était mort.

Ce n'est qu'une demi-heure après que des soins efficaces ramenèrent le czar à lui.

Depuis ce temps, l'empereur est souffrant et garde la chambre. Son état n'est pas grave, mais les médecins craignent des complications. Aussi les plus grandes mesures de précaution sont ordonnées.

Voilà aussi la raison pour laquelle le czar n'a pas assisté à la fête du régiment de Finlande et s'y est fait représenter par la czarine.

Saint-Pétersbourg, 1er janvier. — Le bruit de la maladie du czar est absolument sans fondement; le czar se porte parfaitement bien.

Triple exécution capitale

Londres, 1er janvier. — Deux ouvriers, Robert West et Frédéric Brett, ont été exécutés, hier, à Leeds. Le sieur William Hook a été aussi pendu à Maidstone.

Ces trois individus avaient assassiné leurs femmes.

Le jour de l'an à Berlin

Berlin, 1er janvier. — Le prince de Bismarck a reçu de l'empereur Guillaume, à l'occasion du jour de l'An, un superbe cadeau accompagné d'une lettre autographe de félicitation.

Son fils, le comte Herbert, lui a offert un tableau représentant la vieille maison à tourelle et à pignon qu'il habitait à Gœttingue lorsqu'il était étudiant à l'Université de cette ville.

L'INFLUENZA

Paris, 31 décembre. — La situation est toujours assez grave dans les hôpitaux de Paris et de la banlieue où il ne reste plus à l'heure actuelle un seul lit fixe ou supplémentaire disponible.

Chaque matin, à la consultation des services de medecine, les chefs de service disposant de quelques lits rendus vacants dans la journée se voient dans l'obligation de procéder à une véritable sélection parmi les postulants très nombreux qui se présentent à l'entrée, et de n'admettre, faute de place, que les malades les plus gravement atteints et les plus nécessiteux.

Tous ces malades, on le comprend, ne sont pas atteints de grippe, mais beaucoup sont en période de prédisposition ; l'influenza *jointe à la misère* physiologique et morale à déterminé une affection du côté des voies respiratoires et des *bronches*.

La statistique donne pour la journée d'aujourd'hui 31 décembre, le chiffre des inhumations le plus élevé de la semaine. Il est de 450 soit une augmentation de 106 sur celui de la journée du 30 décembre.

A Besançon, l'épidémie s'est propagée avec une certaine rapidité dans la population civile et militaire; un détachement du 44e de ligne, qui occupe le fort de Planoise situé sur une hauteur à plus d'une lieue de la ville, a été atteint presque tout entier. Pareil état de choses existe au fort de Chatillon, beaucoup d'officiers sont aussi pris, heureusement presque tous les cas sont bénins quoique douloureux.

Le premier président et le procureur général ont fait savoir par la voie de la presse qu'ils ne recevraient pas le 1er janvier, non qu'ils soient eux-mêmes influenzés, mais ils veulent épargner, à leurs visiteurs, en raison de l'épidémie, un stationnement dans les couloirs très froids du Palais de Justice.

BOURSE DE PARIS

du jeudi 2 janvier

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
87 325	3 0/0	87 40	87 45	87 75
105 825	4 1/2 0/0 1883	...	106 25	106 05
95 05	Italien 5 0/0	95 30	95 40	95 45
...	Turc 4 0/0	17 55	17 55	17 60
468 125	Egypte 6 0/0	469 375	468 75	469 375
74 5/16	Extérieure 4 0/0	73 7/16	73 3/8	73 1/2
88 1/32	Hongrois 4 0/0	88 1/8	...	88 1/4
...	Portugais 3 0/0	... /..	65 7/16	65 1/2
96 15/16	Consolidés anglais	97 5/16	97 5/16	97 7/16
92 5/8	Russe 1880	92 13/16	92 13/16	92 15/16
92 7/8	Russe 1889	93 1/8	93 1/16	93 1/32
	Sociétés de crédit			
...	Banque de France	4115 ..	4120 ..	4100 ..
...	Banque d'Escompte	520 ..	522 50	521 25
790 ..	Banque de Paris	792 50	790 ..	801 25
1325 ..	Crédit Foncier	1325 75	... ..	1322 50
...	Crédit Mobilier	... ..	... ..	441 25
691 25	Crédit Lyonnais	690 ..	691 25	690 ..
533 25	Banque Ottomane	533 125	... ..	533 75
	Chemins de fer			
1783 75	Nord	1783 75	1785 ..	1785 ..
1325 ..	Paris-Lyon-Méditer.	1350 ..	... ..	1345 ..
...	Orléans	... ..	... ..	...
502 50	Autrichiens	507 50	... ..	502 50
...	Lombards	296 25	... ..	293 75
365 ..	Nord Espagne	370 ..	373 75	372 50
311 25	Saragosse	... ..	312 50	312 50
	Valeurs diverses			
1490 ..	Gaz Parisien	... ..	1458 75	1455 ..
...	Métaux	...	47 50	47 50
70 ..	Panama	...	68 75	70 ..
2311 25	Suez	2318 75	2317 50	2321 25
	Mines			
...	Rio-Tinto	411 25	411 25	418 375
113 75	Tharsis	116 25	116 25	116 875
...	de Beers	...	...	...

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 2 janvier 1890

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
87 40 ./.	3 0/0	87 65 ..
92 10 ./.	3 0/0 amortissable	91 85 ..
105 85 ./.	4 1/2 0/0 1883	106 .. ./.

BOURSE DE LILLE

du jeudi 2 janvier

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	...	106 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	...	105 50
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	...	510 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	...	518 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 300 payés	...	414 ..
Lille 1887	...	326 50
Armentières 1882	...	477 50
Armentières 1879	...	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	...	50 ..
Tourcoing 1878	...	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	...	108 50
Département du Nord	...	164 ..
Caisse de Lille (Verley Decroix et Cie	...	570 ..
— 3e act. nouv.	...	1105 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley)	...	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. ancien	...	115 ..
— (act. n.), 250 fr. p.	...	237 50
Caisse Platel et Cie	...	350 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	...	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	...	293 50
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	...	1100 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 27, act. 500 fr. p.	...	370 ..
Cie Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	...	1075 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	...	435 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	...	210 ..
Banque reg. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	...	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	...	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Gr. serin), 500, t. p.	...	150 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c.), 7	...	75 ..
Caisse comm. de Méthuis A. Turbier et Cie	...	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	...	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	...	2065 ..
Blanche-Saint-Vaast	...	3380 ..
Denain et Anzin	...	375 ..
Obligations Nord	...	400 ..
Forges-Lille, remboursables à 450 fr.	...	467 ..
Union Lumière du Nord (oblig. hypot. 300)	...	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 500 fr.	...	500 ..
Chemins de fer économiques du Nord	...	430 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	...	12100 ..
Anzin 100e de denier	4275	4300 ..
Blanzy (Saône-et-Li), p. (30 600 act.)	...	1315 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	...	13100 ..
Bully-Grenay le 6e	1767 50	1760 ..
Carvin	1175	1175 ..
Courrières	...	36000 ..
Campagnac	...	450 ..
Crespin	220	225 ..
Douchy	...	4500 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	...	225 ..
Dourges	8700	8710 ..
Escarpelle (Nord)	3225	3250 ..
Epinac	...	260 ..
Ferfay (Société anonyme)	740	740 ..
Lens	22650	22800 ..
Lieres (actions 500 fr. libérées)	...	47 75
Liévin	...	8000 ..
Lys supérieure	...	...
Meurchin	...	3700 ..
Marles 3e 0/0 part d'ingénieur	...	19550 ..
Rety, Ferques, Hardinghem	...	100 ..
Sucey-le-Meuvray	...	5 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	...	60 ..
Vicoigne et Nœux	...	20000 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La rentrée des élèves de l'école de Saint-Cyr

Paris, 2 janvier. — Les élèves de Saint-Cyr, actuellement en vacances, ont reçu individuellement un avis leur annonçant que la rentrée de l'école est fixée au 15 janvier.

Le général Lebelin

Paris, 2 janvier. — La *Nation* assure que le général Lebelin, commandant l'école supérieure de guerre, aurait demandé à être relevé de son commandement.

L'influenza

Marseille, 2 janvier. — L'influenza augmente à Marseille dans des proportions inquiétantes.

Pendant les réceptions officielles, M. Girard, conseiller municipal, s'est soudain affaissé, frappé par le mal. On a dû le transporter chez lui. Son état est grave.

Rome, 2 janvier. — L'épidémie s'étend à Rome; elle sévit au Vatican.

Vienne, 2 janvier. — L'influenza qui prend de plus en plus d'extension à Vienne, est devenue une véritable épidémie. La plupart des cas présentent maintenant des symptômes assez graves, et sont souvent compliqués de pneumonie.

Par suite de l'accroissement de l'influenza, les vacances dans les écoles publiques de Vienne viennent d'être prolongées jusqu'au 7 janvier.

L'incendie du château de Laecken

Bruxelles, 2 janvier. — Le feu, au château de Laecken, dont nous parlons plus haut, aurait, dit-on, éclaté dans une salle de bains abandonnée.

La princesse Clémentine jouait du piano à ce moment dans le salon de la Reine.

Quand l'incendie a pris de l'extension, une foule énorme stationnait sur la route de Laeken, se disputant les moindres fragments de papier calciné, que le vent chassait au loin.

Le château est complètement détruit. On suppose que, désormais, le roi s'installera, l'été, dans le pavillon des princes, situé dans le parc de Laeken, d'où il pourrait surveiller la reconstruction du château.

Mandat d'arrêt contre deux boulangistes

St-Dié, 2 janvier. — MM. Didier et Humbert, secrétaires des comités boulangistes, de St-Dié, et de Senolles, sont sous le coup d'un mandat d'arrêt, pour excitations à l'émeute, et provocations à l'attroupement.

M. Didier étant malade, on a sursis aux deux arrestations, mais le mandat sera exécuté ultérieurement.

Menaces à l'Empereur d'Autriche

Trieste, 2 janvier. — L'Empereur François-Joseph a reçu une lettre de Trieste lui faisant des menaces de mort pour une date déterminée.

La lettre est signée : Un idolâtre du major Triestin.

On a cru d'abord à une manœuvre de police. En voyant celle-ci sur les dents, on pense que l'incident est sérieux.

La Reine d'Angleterre sur le Continent

Londres, 2 janvier. — La Reine d'Angleterre se propose de se rendre sur le continent, le 25 mai prochain. Elle y séjournera un mois.

Incendie d'un théâtre en Suisse

Zurich, 2 janvier. — Le feu a éclaté, hier soir, au théâtre. Le public a pu sortir sans accident. Tout a été consumé. Le feu a été occasionné par une imprudence.

Incendie dans une usine à gaz

Rome, 2 janvier. — On mande de Sioggia qu'un incendie a éclaté à l'usine du gaz. La ville a été plongée dans l'obscurité.

Les soldats et les pompiers sont accourus pour empêcher que le feu ne se communiquât au grand dépôt de gaz. Il n'y a pas eu de victime.

Une femme carbonisée

Perpignan, 2 janvier. — Ce matin, un incendie a éclaté au quartier de la Réale, dans une maison habitée par une vieille femme paralysée, qui a été trouvée complètement carbonisée.

C'est une « veilleuse » qui a communiqué le feu au lit de la paralytique.

Un accident au Théâtre-Français

Paris, 2 janvier. — Un incident s'est produit, hier après-midi, au Théâtre-Français, pendant la matinée. Le second acte d'*Hamlet* venait de commencer, lorsque, dans